

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

Date de la convocation : 19 juin 2024
Quorum : / (2^{ème} convocation)
Pouvoirs : ?

Nombre de membres en exercice : 62
Présents : 34
Excusés et absents : 28

Le Comité Syndical du 10 juin 2024 régulièrement convoqué par courriels et courriers du 3 juin 2024 n'a pas réuni le quorum. Le comité syndical a donc été convoqué pour une seconde réunion le 26 juin 2024 sans obligation de quorum, convocation adressée par courriels et courriers le 19 juin 2024. Le comité s'est réuni au salon Marceline à Gayant Expo à Douai à 18h00 sous la présidence de M. Lionel COURDAVALT, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est Mme Fanny CHRETIEN.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (16) Mr Raphaël AIX Mme Caroline BIFENCOURT Mme Fanny CHRETIEN Mr Lionel COURDAVALT Mr Henri DEPASSE Mr Lionel FONTAINE Mr Laurent ILSKI Mr Vincent JANNOUX Mr Jacques MICHON Mr Brahim NOLLI Mr Dominique PHILIPPE Mme Ghislène POULAIN Mr Jean-Marc RENARD Mme Elodie SAVARY Mr Ludovic VAILLANT Mr Dimitri WIDIEZ	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (12) Mr Xavier GARTOSZK Mme Marie CAL Mr Yves CONDEVALX Mr Lrich FRISON Mr Daniel GAMBIEZ Mr Sébastien GUINACERT Mr Eric GOUY Mr Laurent MARTINEZ Mr Régis MINNENS Mr Julien QUENNESSON Mme Jeanne ROMAN Mr Jean-François TIEFFENBACH
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (4) Mr Sébastien FERENZ Mr Christophe WOSKALOW Mr Jean-Christophe LECLERCQ Mr Guy SORREL	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2) Mme Marie-Josée BOURGHESE Mr Michel TIEFFENBACH
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) Mr Abdellah MOHAMMED à Régis MINNENS	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) Mme Evelynne TOMMASI à Mr Lrich FRISON
DELEGUES EXCUSES (19) Mr Djamel BOUTECHICHE Mme Coline CRAEYE Mr Denis DESRUMAUX Mr Christian DORDAIN Mme Lisiane DUBUS Mr Alain DUPONT Mme Florence GEORGES Mr Henri JARLGA Mr Jean-François JOCS Mr Laurent KLMOREK Mr Sébastien LAMCLU Mr Thierry LECHE Mr Miguël LEBRAI Mr Arnaud MARIAGE Mme Nadine MORTCLETTE Mr Arnaud PIESSE Mr Jean-Marc SAINT-AUBIN Mr Jean-Michel SZATNY Mr Christian WAILARD	DELEGUES EXCUSES (7) Mr Alain BRUNCEL Mr Christian BULANSKI Mme Murielle CARON Mr François CRESTA Mr Frédéric DELANNOY Mme Marie-Françoise GALEMPPE Mr Rémé MARTINOWSKI

Assistaient également à la réunion :
De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Catherine CADIX, Marielle DIVAY, Marie-Pierre LEKKE, Sophie WANHAM et Mrs Arnaud QUESNOY, Matthieu LEMPENS et Maxime LERMON.
De SAS Douai Services : Monsieur VILLAUME

Objet : Election des 1^{er} et 7^{ème} Vice-Présidents

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il y a lieu de renouveler les 1^{er} et 7^{ème} Vice-Présidents du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis suite aux désignations nouvelles des conseils communautaires.
Conformément à l'article L5211-2 du code général des collectivités territoriales, l'élection des Vice-Présidents du Syndicat Mixte a lieu dans les conditions définies par les dispositions du chapitre II du titre II du livre I^{er} de la deuxième partie relative au maire et aux adjoints.

Election du 1^{er} Vice-président

Madame Marie-Françoise FALEMPE est candidate au poste de 1^{er} Vice-Président.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants	36
Nombre de bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	36
Madame Marie-Françoise FALEMPE a obtenu	36 Voix

Madame Marie-Françoise FALEMPE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 1^{ère} Vice-Présidente du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 7^{ème} Vice-président

Monsieur Jacques MICHON est candidat au poste de 7^{ème} Vice-Président.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants	36
Nombre de bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	36
Monsieur Jacques MICHON a obtenu	36 Voix

Monsieur Jacques MICHON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 7^{ème} Vice-Président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Fait à Douai, le 26 juin 2024
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Transmis en Sous-préfecture de Douai le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

Date de la convocation : 19 juin 2024
Quorum : / (2^{ème} convocation)
Pouvoirs : 2

Nombre de membres en exercice : 52
Présents : 34
Excusés et absents : 28

Le Comité Syndical du 10 juin 2024 régulièrement convoqué par courriels et courriers du 3 juin 2024 n’a pas réuni le quorum. Le comité syndical a donc été convoqué pour une seconde réunion le 26 juin 2024 sans obligation de quorum, convocation adressée par courriels et courriers le 19 juin 2024. Le comité s’est réuni au salon Marceline à Gayant Expo à Douai à 18h00 sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT, Président de l’assemblée. Le secrétaire de séance est Mme Fanny CHRETIEN.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D’OSTREVENT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (16) Mr Raphaël AIX Mme Caroline BIENCOURT Mme Fanny CHRETIEN Mr Lionel COURDAVAULT Mr Henri DEFRASSE Mr Lionel FONTAINE Mr Laurent ILSKI Mr Vincent JANNODUIN Mr Lucques MICHON Mr Ranim NOUJ Mr Dominique PHILIPPE Mme Ophélie POULAYN Mr Jean-Marc RENARD Mme Elodie SAVAÏY Mr Léonard VALLETTE Mr Dimitri WIDIELZ	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (12) Mr Xavier BARTOSZEK Mme Marie CAJ Mr Yves CONDÉVAUX Mr Erich FRISON Mr Daniel GAMBIEZ Mr Sébastien GCRNAERT Mr Eric GOLY Mr Laurent MARTINEZ Mr Régis MINNENS Mr Julien QUENNESSON Mme Jeanne ROMAN Mr Jean-François THIENBACH
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DÉLIBÉRATIVE (4) Mr Sébastien FERENZ Mr Christophe WOSKALO Mr Jean-Christophe LECLERCQ Mr Guy SOREL	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DÉLIBÉRATIVE (2) Mme Marie-Lise BOURGHEILLE Mr Micha TIEFENBACH
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR (1) Mr Abdallah MOHAMMED à Régis MINNENS	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR (1) Mme Evelyne TOMMAS à Mr Erich FRISON
DELEGUES EXCUSES (19) Mr Djamel BOUJTECHIC Mme Coline CRAFTY Mr Denis DESRUMAUX Mr Christian DORRAIN Mme Lisiane DUBUS Mr Alain DUPONT Mme Florence GEORGES Mr Henri JARUGA Mr Jean-François JOOS Mr Laurent KUMOREK Mr Sébastien LANCILL Mr Thierry LLDLN Mr Miguel JBFRAI Mr Arnaud MARAGE Mme Nadine MORTIELLETT Mr Arnaud PIESSE Mr Jean-Marc SAINT-AUBIN Mr Jean-Michel SZALINY Mr Christian WALLARD	DELEGUES EXCUSES (7) Mr Alain DRLNEEL Mr Christian BULIVSK Mme Murielle CARON Mr François CRESTA Mr Frédéric DELANNOY Mme Marie-Françoise GAFMPF Mr Rémi MARTINOWSKI

Assistaient également à la réunion :
De l’équipe technique du SM SCoT : Mmes Catherine CADIX, Marielle D’VAY, Marie-Pierre LEKKE, Sochie WACHAM et M. Arnaud QUESNOY, Matthieu LEMPENS et Maxime FRONON.
De SAS Douai Services : Monsieur VILLAUME

Objet : Election du 5^{ème} Assesseeur

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il y a lieu de renouveler le 5^{ème} Assesseeur du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis suite aux désignations nouvelles des conseils communautaires.

Conformément à l'article L5211-2 du code général des collectivités territoriales, l'élection des Assesseeurs du Syndicat Mixte a lieu dans les conditions définies par les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relative au maire et aux adjoints.

Election du 5^{ème} Assesseeur

Monsieur Laurent MARTINEZ est candidat au poste de 5^{ème} Assesseeur.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants	36
Nombre de bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	36
Monsieur Laurent MARTINEZ a obtenu	36 Voix

Monsieur Laurent MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 5^{ème} Assesseeur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Fait à Douai, le 26 juin 2024
Pour extrait certifié conforme

Le Président


Lionel COURVAULET

Transmis en Sous-préfecture de Douai le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 26 juin 2024

Date de la convocation : 19 juin 2024

Quorum : / (2^{ème} convocation)

Pouvoirs : 2

Nombre de membres en exercice : 62

Présents : 34

Excusés et absents : 28

Le Comité Syndical du 10 juin 2024 régulièrement convoqué par courriels et courriers du 3 juin 2024 n'a pas réuni le quorum. Le comité syndical a donc été convoqué pour une seconde réunion le 26 juin 2024 sans obligation de quorum, convocation adressée par courriels et courriers le 19 juin 2024. Le comité s'est réuni au salon Marceline à Gayant Expo à Douai à 18h00 sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est Mme Fanny CHRETIEN.

ETAT DE PRESENCE

DOUAIS AGGLO	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (16) Mr Raphaël AIX Mme Caroline BIENCOURT Mme Fanny CHRETIEN Mr Lionel COURDAVAULT Mr Henri DEPASSE Mr Lionel FONTAINE Mr Laurent ILSKI Mr Vincent JEANMOUGIN Mr Jacques MICHON Mr Ibrahim NOLI Mr Dominique PAILLEFF Mme Opélie POULAIN Mr Jean-Marc RENARD Mme Elodie SAVARY Mr Ludovic VALETTE Mr Dimitri WIDETZ	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (12) Mr Xavier SARTOSZEK Mme Marie CAL Mr Yves CONDEVAUX Mr Erich FRISON Mr Daniel GAMBLIZ Mr Sébastien GERMAINET Mr Eric GOUY Mr Laurent MARTINEZ Mr Régis MINNENS Mr Julien QUINNESSON Mme Jeanne ROMAN Mr Jean-François TIEFENBACH
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (4) Mr Sébastien FERNET Mr Christophe WOSKALO Mr Jean-Christophe LECLERCQ Mr Guy SOREL	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2) Mme Marie-Lise BOURGHEFF Mr Michel TIEFENBACH
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) Mr Abdallah MOHAMMED à Régis MINNENS	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) Mme Evelyne LOMVASI à Mr Erich FRISON
DELEGUES EXCUSES (19) Mr Djamel BOUTECHICHE Mme Coline CRAEYE Mr Denis DESRUMAUJX Mr Christian DORDAIN Mme Lislane DURUS Mr Alain DUPONT Mme Florence GEORGES Mr Henri IARUGA Mr Jean-François JOOS Mr Laurent KUMORCK Mr Sébastien LANCLAU Mr Thierry LEDENT Mr Miguel JULRA Mr Arnaud MARIAGE Mme Nadine MORTELETTE Mr Arnaud PLESSIER Mr Jean-Marc SAINT-AUBIN Mr Jean-Michel STATNY Mr Christian WALLARD	DELEGUES EXCUSES (7) Mr Alain BRUNEEL Mr Christian BULINSKI Mme Murielle CARON Mr François CRESTIA Mr Frédéric DELANNOY Mme Marie-Françoise FALEMPPE Mr Rémi MARCOWSKI

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Catherine CADIX, Marie Le D VAY, Marie-Pierre LEKKE, Sophie WANNAM et M. Arnaud QUESNOY, Matthieu LEMPEL et Maxime LERNON.

De SAS Douai Services : Monsieur VILLAUME

Objet : Compte administratif et compte de gestion 2023

Monsieur le Vice-Président expose,

Le compte administratif est conforme au compte de gestion vérifié par le receveur.

L'exercice 2023 sur la base de la reprise des résultats de clôture 2022, a généré des flux financiers aboutissant à un excédent de clôture en fonctionnement d'un montant de 1 388 191,88 euros et un excédent d'investissement de clôture de 777 572,51 euros.

En section de fonctionnement, les flux financiers 2023 hors reprise du résultat de clôture 2022, font état d'un excédent de 165 861,54 euros.

En section d'investissement, les flux financiers 2023 hors reprise du résultat de clôture 2022, font état d'un excédent de 100 748,73 euros.

La section de fonctionnement : dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 75,45% soit 885 522,21 euros sur un budget de 1 173 680 euros. Le premier poste concerne en ordre de grandeur, les traitements et indemnités pour 651 655,01 euros tandis que les charges de gestion courante représentent un montant de 214 688,40 euros.

La section de fonctionnement : recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont réalisées à plus de 100,11 %. Outre les contributions statutaires d'un montant de 889 672 euros, le SCOT a obtenu de la part de ses partenaires des subventions pour un montant de 85 693,66 euros.

La section d'investissement : dépenses

Concernant les dépenses d'investissement, en 2023 les principaux investissements ont été des continuités et des fins de mission :

- La poursuite de la mission sobriétés pour 25 750,00 euros
- L'étude de préservation de la ressource en eau pour 2 736 euros
- L'étude de programmation et de planification matérielle territoriale pour 25 272,00 euros
- Des outils de communication (livrets sobriétés, plaquette SEC ...) pour 10 722,00€

La section d'investissement : recettes

Les recettes d'investissement sont constituées de l'amortissement pour un montant de 180 264,46 euros, et de la récupération de 2 896,04 euros auprès du FCTVA.

LE COMITE SYNDICAL,

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion vérifié par le receveur

Entendu la présentation des résultats de clôture 2023 et du détail du compte administratif 2023

Considérant que Mr Lionel COURDAVAULT, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mr Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président pour le vote du compte administratif.

DECIDE A L'UNANIMITE,

- 1) de voter le compte administratif 2023 conforme au compte de gestion du Receveur ;
- 2) de valider le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice ;
- 3) d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait à Douai, le 26 juin 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT Grand Douaisis,



Transmis en Sous-préfecture de Douai, le :



Annexe 2

SCOT DU GRAND DOUAISIS

COMPTE ADMINISTRATIF 2023



COMPTE ADMINISTRATIF DU SCOT EN 2023 RESULTATS 2023

Rappel des résultats de clôture 2022	Affectation effectuée en 2023 (*)	Résultats 2023 hors reports de résultats 2022	Résultats de clôture pour 2023	Reste à Réaliser 2023	Résultats de clôture après RAR pour 2023
---	--------------------------------------	---	-----------------------------------	--------------------------	---

(*) Au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 222 330,34		165 861,54	1 388 191,88		1 388 191,88
SECTION D'INVESTISSEMENT	676 823,78		100 748,73	777 572,51	0,00	777 572,51
TOTAL DES SECTIONS	1 899 154,12		266 610,27	2 165 764,39		2 165 764,39

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 POUR LE SCOT DU GRAND DOUAISIS

Article	Libellé de la dépense	Pour mémoire Crédits 2023	Réalisation sur 2023	% de réalisation
O11	Charges à caractère général	355 150,00	216 647,20	
	Achats non stockés	32 100,00	16 223,70	50,54%
60611	Eau et assainissement	500,00	525,78	105,16%
60612	Consommations électriques	20 000,00	10 811,23	54,06%
60622	Consommation en carburant	2 500,00	1 637,88	65,52%
60623	Denrées périssables & alimentation	1 300,00	810,25	62,33%
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	0,00	0,00%
60631	Fournitures entretien batterie	200,00	0,00	0,00%
60632	Petit équipement courant	3 500,00	917,67	26,22%
60636	Vêtement de travail	500,00	0,00	0,00%
6064	Fournitures de bureau	3 000,00	1 202,91	40,10%
6068	Autres fournitures	500,00	317,98	63,60%
	Services extérieurs	283 050,00	198 464,70	70,12%
6110	Contrats de prestations de service	5 000,00	5 522,40	110,45%
6111	Maintenance matériels et logiciels	18 000,00	12 589,14	69,94%
6132	Location de bureaux et salles	115 000,00	101 944,24	88,65%
6135	Locations diverses	20 000,00	17 527,18	87,64%
61551	Entretien des locaux	3 000,00	859,36	28,65%
61558	Entretien des matériels de bureau	2 500,00	3 428,00	137,12%
6156	Facturation des copies	4 000,00	2 159,73	53,99%
6161	Primes d'assurances	10 000,00	7 558,97	75,59%
6182	Abonnements et documentation	1 500,00	945,02	63,00%
6184	Frais de formation du personnel	4 000,00	660,00	16,50%
6185	Séminaires	3 500,00	1 100,00	31,43%
62262	Honoraires divers dus aux tiers	12 000,00	9 800,20	81,67%
6227	Frais d'actes et contentieux	30 000,00	0,00	0,00%
6251	Frais de déplacement du personnel	5 000,00	1 997,60	39,95%
6256	Frais de mission	5 000,00	2 277,68	45,55%
6257	Frais de réception	7 000,00	1 528,20	21,83%
6261	Affranchissements	3 500,00	2 604,94	74,43%
6262	Frais de télécommunication	8 000,00	4 653,74	58,17%
6281	Cotisations aux organismes extérieurs	5 650,00	2 825,00	50,00%
614	Charges locatives de copropriétés	10 900,00	11 400,00	0,00%
6283	Nettoyage des locaux	7 000,00	5 711,40	81,59%
6288	Frais sur commandes chèques dej et vacances	2 500,00	1 371,90	54,88%
	Frais liés à la communication	40 000,00	1 958,80	4,90%
62261	Honoraires en communication	27 900,00	0,00	0,00%
6232	Fêtes et ceremonies	2 000,00	1 592,80	1740,00%
6233	Foires et salons	100,00	0,00	0,00%
6238	Frais d'impression	10 000,00	366,00	3,66%

Article	Libellé de la dépense	Pour mémoire Crédits 2023	Réalisation sur 2023	% de réalisation
O12	Rémunérations et autres charges de gestion	693 500,00	562 846,68	81,16%
6332	Cotisation fonds d' aide au logement	500,00	331,18	66,24%
6336	Cotisation au Centre de Gestion & CNFPT	8 500,00	6 675,77	78,54%
64111	Rémunération du personnel titulaire	100 000,00	81 904,55	81,90%
64114	Prime inflation	0,00	0,00	
64131	Rémunération des contractuels	370 000,00	293 597,62	79,35%
64134	Prime inflation	0,00	0,00	
6417	Personnel extérieur	4 000,00	2 997,50	74,94%
6451	Cotisations patronales / URSSAF	115 000,00	103 524,39	90,02%
6453	Cotisations pour les retraites	55 000,00	44 260,67	80,47%
6454	Cotisations pour les ASSEDIC	15 000,00	11 775,00	78,50%
6475	Cotisations Pôle Santé	500,00	0,00	0,00%
6488	Achats chèques déjeuners	25 000,00	17 780,00	71,12%
65	Autres charges de gestion courante	125 030,00	106 028,33	84,80%
6531	Indemnités des élus	100 000,00	84 787,88	84,79%
6532	Frais de mission des élus	1 000,00	857,74	85,77%
6533	Cotisations IRCANTEC des élus	5 000,00	3 160,37	63,21%
6535	Frais de formation des élus	1 800,00	0,00	0,00%
65888	Autres cotisations	10,00	2,34	23,40%
6574	Fonds de concours à l'amicale du personnel	17 220,00	17 220,00	100,00%
673	Admission en non valeur	0,00	0,00	100,00%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 173 680,00	885 522,21	75,45%
6811	Dotations aux amortissements	182 572,00	180 264,46	98,74%
O23	Virement à la section d'investissement	1 096 331,34		
	TOTAL DES OPERATIONS COMPTABLES	1 278 903,34	180 264,46	
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 452 583,34	1 065 786,67	43,46%
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		1 388 191,88	

Article	Libellé de la recette	Pour mémoire Crédits 2023	Réalisation sur 2023	% de réalisation
Dotations et subventions		1 222 753,00	1 223 173,22	100,03%
74758	Participations recueillies des groupements	889 672,00	889 672,00	100,00%
74718	Participation de l'Etat et Région dont :			
	SUBVENTION ADEME - CEP	30 000,00	0,00	100,00%
	SUBVENTION REGION - Sobriétés	25 000,00	33 650,27	134,60%
	SUBVENTION ADEME - COT ENR	50 000,00	52 043,39	104,09%
	SUBVENTION Sobriétés + Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00%
74741	Contribution des communes SEC	228 081,00	235 630,70	103,31%
7588	Autres produits	0,00	0,85	0,00%
6419	Remboursements rémunération personnel	0,00	12 176,01	0,00%
6459	Remboursements charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00%
7718/7788	Recettes exceptionnelles	0,00	974,99	0,00%
773	Mandats annulés	0,00	0,00	0,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 222 753,00	1 224 148,21	100,11%
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	1 222 330,34	1 222 330,34	100,00%
777	Amortissement des subventions	7 500,00	7 500,00	100,00%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE COMPTABLES		1 229 830,34	1 229 830,34	100,00%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 452 583,34	2 453 978,55	100,06%

Article	Libellé de la dépense	Pour mémoire Crédits 2023	Réalisation sur 2023	% de réalisation
2051	Licences	3 000,00	1 497,00	49,90%
2088	Acquisition de logiciels	10 000,00	0,00	0,00%
2135	Installations générales, agencements	1 000,00	0,00	0,00%
2183	Matériels de bureau et informatiques	12 000,00	5 188,16	43,23%
2184	Mobiliers	8 400,00	2 882,61	34,32%
2188	Matériels divers	5 000,00	0,00	
202	Réalisation de documents d'urbanisme	10 000,00	0,00	0,00%
2031	Frais d'études dont :			
	Etudes et mission dans le cadre de la dynamique Climat	248 250,00	51 022,00	20,55%
	Suivi et élaboration du PCAET (50K€ sur 2 ans)	70 000,00	0,00	0,00%
	Mission sobriété	48 250,00	25 750,00	53,37%
	Mission conception/réalisation jeu neutralité carbone	0,00	0,00	
	Etudes complémentaires Climat	30 000,00	25 272,00	84,24%
	Etudes complémentaires Energie	100 000,00	0,00	0,00%
	Etudes et missions dans le cadre du SCOT	270 000,00	2 736,00	1,01%
	Révision du SCOT (Programme de 700 K€ sur 4 ans)	10 000,00	0,00	0,00%
	Données observatoires	10 000,00	0,00	0,00%
	Axe BHNS + atelier	0,00	0,00	0,00%
	Etudes spécifiques aménagement-urbanisme	250 000,00	2 736,00	1,09%
	Missions de communication/animation	85 000,00	10 722,00	12,61%
	Mission livres Sobriétés	0,00	2 616,00	0,00%
	Mission outils communicant PCAET	35 000,00	2 676,00	7,65%
	Autres missions de communication	50 000,00	5 430,00	10,86%
	Etudes diverses non affectées	1 323 577,12		
2033	Frais d'insertion sur marchés	2 000,00	864,00	43,20%
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
139158	Amortissement des subventions	7 500,00	7 500,00	100,00%
	Total des dépenses	1 985 727,12	82 411,77	4,15%
10222	FCTVA	30 000,00	2 896,04	9,65%
28	Amortissements	182 572,00	180 264,46	98,74%
O21	Virement de la section de fonctionnement	1 096 331,34		
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	676 823,78	676 823,78	100,00%
	Total des recettes	1 985 727,12	859 984,28	43,31%
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		777 572,51	

STRUCTURE BUDGETAIRE DU SCOT pour 2023 - COMPTE ADMINISTRATIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire : Crédits 2023	Réalisation 2023
Fluides et fournitures	32 100	16 224
Services extérieurs	283 050	198 465
Frais liés à la communication	40 000	1 959
Rémunérations (personnel et élus)	801 310	651 655
Fonds de concours	17 220	17 220
Charges exceptionnelles	0	0
Dotation aux amortissements	182 572	180 264
		0
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 356 252	1 065 787
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire : Crédits 2023	Réalisation 2023
Participation des groupements	889 672	889 672
Subventions de l'Etat et Région	105 000	85 694
Subventions de communes (SEC)	228 081	235 631
Autres produits exceptionnels	0	0
Amortissement des subventions	7 500	7 500
Remboursement rémunération personnels	0	12 176
Autres produits+ recettes exceptionnelles	0	976
Excédent de fonctionnement reporté	1 222 330	1 222 330
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 452 583	2 453 979
VIREMENT EN INVESTISSEMENT	1 096 331	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023		1 388 192

Compte administratif

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire : Crédits 2023	Réalisation 2023
INVESTISSEMENTS COURANTS	51 400	10 432
Licences	3 000	1 497
Acquisition de logiciels	10 000	0
Matériels de bureau et informatiques	12 000	5 188
Mobiliers	8 400	2 883
Matériels divers + agencements	6 000	0
Insertions légales pour les marchés	2 000	864
Réalisation de documents d'urbanisme	10 000	0
INVESTISSEMENTS EN ETUDES		
Etudes et mission dans le cadre de la dynamique Climat	248 250	51 022
Suivi et élaboration du PCAET (50K€ sur 2 ans)	70 000	0
Mission sobriété	48 250	25 750
Mission conception/réalisation jeu neutralité carbone	0	0
Etudes complémentaires Climat	30 000	25 272
Etudes complémentaires Energie	100 000	0
Etudes et missions dans le cadre du SCOT	270 000	2 736
Révision du SCOT (Programme de 700 K€ sur 4 ans)	10 000	0
Données observatoires	10 000	0
Axe BHNS + atelier	0	0
Etudes spécifiques aménagement-urbanisme	250 000	2 736
Missions de communication/animation	85 000	10 722
Mission livres SCOT	0	2 616
Mission outils communicant PCAET	35 000	2 676
Autres missions de communication	50 000	5 430
Etudes diverses non affectées	1 323 577	0
Amortissement des subventions	7 500	7 500
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 985 727	82 412
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire : Crédits 2023	Réalisation 2023
FCTVA	30 000	2 896
Amortissements	182 572	180 264
Virement de la section de fonctionnement (Autofinancement pour investir)	1 096 331	0
Excédent d'investissement reporté	676 824	676 824
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 985 727	859 984
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	0	777 573

Equilibre budgétaire

Compte administratif

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L.2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes. Il prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour mémoire, le compte administratif est :

- Est établi par le Président en fin d'exercice ;
- Est le bilan financier du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées ;
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections ;
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le Compte Administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du syndicat mixte ;
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du syndicat mixte.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Résultat de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	1 231 648,21 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 065 786,67 €
Résultats de l'année 2023	165 861,54 €

1.2 Analyse

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 059-255902850-20240626-CS10_2024-DE

S²LOW

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives au bâtiment, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 216 647,20 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 355 150,00 € : moindres dépenses des frais liés à la communication, des consommations électriques, pas de besoins sur la ligne frais d'acte et de contentieux principalement.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Ces dépenses s'élèvent à 562 846,68 € pour l'année 2023. Elles étaient de 584 906,14 € pour 2022 et 508 322,02 € pour 2021.

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65) :

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, la subvention à l'amicale du personnel ... Ces charges s'élèvent à 106 028 ,33 €. En 2023, la subvention à l'amicale du personnel s'élève à 17 220, 00 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	213 261,67	216 647,20	+0.01%
012	Charges de personnel	584 904,14	562 846,68	-0.03%
65	Autres charges de gestion courante	109 006,76	106 028,33	-0.03%
Total des dépenses		907 172,57	885 522,21	

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les participations des collectivités ;
- Les atténuations de charges ;
- Les subventions ;
- Les autres produits de gestion courante ;
- Les produits exceptionnels.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
013	Atténuations de charges	1 821,54	12 176,01	+568.00%
74	Dotations et participations	1 162 290,85	1 210 996,36	+4,19%
75	Autres produits	1,17	0,85	-27,00%
77	Produits exceptionnels	3 062,10	974,99	-68%
Total des recettes		1 167 175,66	1 224 148,21	

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Résultat d'investissement pour l'année 2023

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 059-255902850-20240626-CS10_2024-DE



Recettes d'investissement	183 160,50 €
Dépenses d'investissement	- 82 411,17€
Résultats de l'année 2023	100 748,73 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Les principaux investissements (chapitre 20 et 21) :

Les principaux investissements réalisés en 2023 concernent les missions sur la sobriété (25 750,00€), l'étude de planification et de programmation matière territoriale (25 272,00 €), l'étude sur la ressource en eau (2 736,00 €) et des outils de communications (10 722,00 €).

A noter le Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis n'a pas d'emprunts ni de dettes.

Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles sont composées du FCTVA pour 2 896,04 € et des amortissements pour 180 264,46 €.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

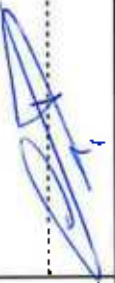
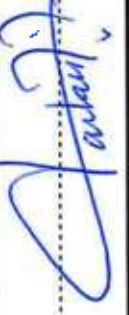
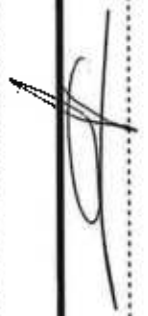
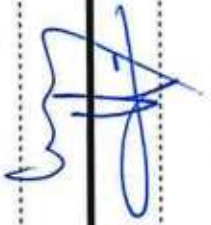
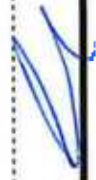
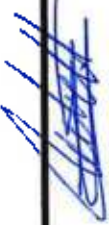
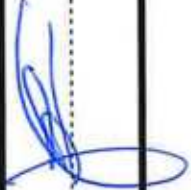
Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

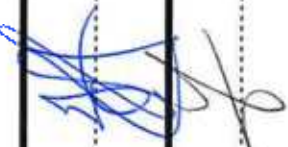
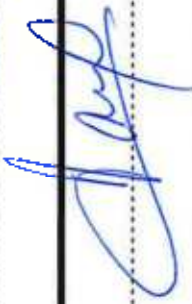
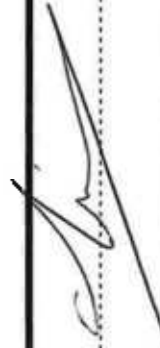


ID : 059-255902850-20240626-CS10_2024-DE

COMITE SYNDICAL Séance du Mercredi 26 Juin 2024 -
Suite au quorum non atteint lors de la séance du Lundi 10 juin 2024
COMPTE ADMINISTRATIF - Arrêté
SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	PRENOM - NOM	EMARGEMENT
Douaisis Agglo			
M Raphaël AIX		M Sébastien LANCLU	
M Alexis DUONSEIL		M Michaël DOZIERE	
Mme Caroline BIENCOURT		M Thierry LEDENT	
Mme Edith BOUREL		M Jean-Luc HALLE	
M Djamel BOUTECHICHE		M Miguel LIBERAL	
Mme Séverine LASNEAU		M Daniel FOUQUET	
Mme Fanny CHRETIEN		M Arnaud MARIAGE	
M Freddy KACZMAREK		M Mickaël VIGNAL	
M Lionel COURDAVAULT		M Jacques MICHON	
Mme Lucie VAILLANT		Mme Annie GOUPIL	
Mme Coline CRAEYE		M Abdallah MOHAMMED	
M Xavier THIERRY		Mme Sonia VALLET	
M Henri DERASSE		Mme Nadine MORTELETTE	
M Patrick MERCIER		Mme Nicole MARFIL	
M Laurent DESMONS		M Brahim NOUI	
M Sébastien FERENZ		M Georges LEMAITRE	
M Denis DESRUMAUX		M Dominique PHILIPPE	
M Nicolas LABRE		M Meddhi BENADDI	
M Christian DORDAIN		Mme Ophélie POULAIN	
M Michel SALLIO		M François GUIFFARD	
Mme Lisiane DUBUS		M Arnaud PIESSET	
M Alain BOULANGER		M Yves PIQUOT	
M Alain DUPONT		M Jean-Marc RENARD	
M Lionel BLASSEL		M Jean-Marc LEFEBVRE	
M Jean-Paul FONTAINE		M Jean-Marc SAINT-AUBIN	
M Antonio PROVENZANO		M Christophe BEAUVOIS	
Mme Florence GEORGES		Mme Elodie SAVARY	
Mme Marylise FENAIN		M Thierry BOURY	
M Thierry GOEMINNE		Mme Stéphanie STIERNON	
M Christophe WOSKALO		M Jean-Christophe LECLERCQ	
M Laurent ILSKI		M Jean-Michel SZATNY	
M Alain WALLART		M Paul-Noël LEFEBVRE	
M Henri JARUGA		M Ludovic VALETTE	
M Patrick DUBREUCQ		M Bruno VANDEVILLE	
M Vincent JEANMOUGIN		M Christian WALLARD	
M Michel PEDERENCINO		M Jacques PETIT	
M Jean-François JOOS		M Vincent WANTIER	
M Jean-Pierre BERLINET		M Guy SOREL	
M Laurent KUMOREK		M Dimitri WIDIEZ	
M Patrice RASZKOWSKI		M Marc BAILLEZ	

Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

M Xavier BARTOSZEK M Jérémy DURAND		M Daniel GAMBIEZ Mme Arlette DUPILET	
M Alain BRUNEEL		M Sébastien GEIRNAERT M Fabien DEPRET	
M Jean-Claude DUBRINQUEZ		M Eric GOUY M Olivier CAFFIN	
M Christian BULINSKI		M Laurent MARTINEZ M Quentin BERNARD	
Mme Murielle CARON		M Rémi MARTINOWSKI Mme Pascale KOMIN	
Mme Marie CAU M Serge COMMUN		M Régis MINNENS M Lionel FONTAINE	
M Yves CONDEVAUX Mme Jessica TANCA		M Alain PAKOSZ M Michel TIEFENBACH	
M François CRESTA M Stanislas CICHOWSKI		M Julien QUENNESSON Mme Dominique DIRIX	
M Frédéric DELANNOY M Daniel HOCQ		Mme Jeanne ROMAN M Jean SAVARY	
M Marc DELECLUSE Mme Marie-Lise BOURGHELLE		M Jean-François TIEFENBACH M Yazid LEHINGUE	
Mme Marie-Françoise FALEMPE M Yves MAITTE		Mme Evelyne TOMMASI Mme Laurence BRAY	
M Erich FRISON M Didier FLEURQUIN			

Présenté par : Monsieur Lionel COURDAVAULT
Fonction : Président du SCoT

Date de la convocation : 19 juin 2024.
 Nombre de membres inscrits en exercice : 62
 Quorum : 1 (2^{ème} convocation)
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de membres absents : 28
 Nombre de pouvoirs : 2
 POUR : 35
 CONTRE : 0
 ABSTENTIONS : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 26 juin 2024

Date de la convocation : 19 juin 2024

Quorum : / (2^{ème} convocation)

Pouvoirs : 2

Nombre de membres en exercice : 62

Présents : 34

Excusés et absents : 28

Le Comité Syndical du 10 juin 2024 régulièrement convoqué par courriels et courriers du 3 juin 2024 n'a pas réuni le quorum. Le comité syndical a donc été convoqué pour une seconde réunion le 26 juin 2024 sans obligation de quorum, convocation adressée par courriels et courriers le 19 juin 2024. Le comité s'est réuni au salon Marceline à Gayart Expo à Douai à 18h00 sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est Mme Fanny CHRETIEN.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (16) Mr Raphaël AX Mme Carolina BENOULET Mme Fanny CHRETIEN Mr Lionel COURDAVAULT Mr Henri D'ERASSE Mr Lionel FONTAINE Mr Laurent LSKI Mr Vincent JEANMOLGIN Mr Jacques MATHON Mr Brahim NGUI Mr Dominique PHILIPPE Mme Cécile POULAIN Mr Jean-Marc REMARD Mme Eodé SAVARY Mr Ludovic VALETTE Mr Dimitri W DIEZ	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (12) Mr Xavier BARTOSZEK Mme Marie CAU Mr Yves CONDREAUX Mr Erich FRISON Mr Daniel GAMBICZ Mr Sébastien GE RNAERT Mr Eric GOJY Mr Laurent MARTINEZ Mr Régis MINNENS Mr Julien QUENNESSON Mme Jeanne ROMAN Mr Jean François THELNBACH
DELEGUES SUPPLÉMENTAIRES VOIX DÉLIBÉRATIVE (4) Mr Sébastien PERENZ Mr Christophe WOSKALO Mr Jean-Christophe FOLFRON Mr Guy SOREL	DELEGUES SUPPLÉMENTAIRES VOIX DÉLIBÉRATIVE (2) Mme Marie-Lise ROJCHET Mr Michel TIEHNBACH
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR (1) Mr Abdallah MOHAMMED à Régis MINNENS	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR (1) Mme Evelyne TOMMASI à Mr Erich FRISON
DELEGUES EXCUSÉS (19) Mr Djamel BOULLIQUET Mme Coline CRAFTY Mr Denis DESREMAUX Mr Christian DORDAIN Mme Lisiane DUBUS Mr Alain DUPONT Mme Florence GEORGES Mr Henri LARIGA Mr Jean François JOOS Mr Laurent KLIMORFK Mr Sébastien LANCQU Mr Thierry LEDEN Mr Miguel LIBERA Mr Arnaud MARIAGE Mme Nadine MORTELLE Mr Arnaud PIESSE Mr Jean-Marc SAINT-AUBIN Mr Jean-Michel SÉATIN Mr Christian WALLARD	DELEGUES EXCUSÉS (7) Mr Alain BRUNEE Mr Christian BULASKI Mme Murielle CARON Mr François CRÉSTA Mr Frédéric DE AMNOY Mme Marie-Françoise FALEMPLE Mr Rémi MARTINOWSKI

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoI : Mmes Catherine CADIX, Marielle DIVAY, Marie-Pierre LEKKE, Sophie WANHAM et Mrs Arnaud QUESNOY, Matthieu LEMPENS et Maxime LERON.

De SAS Douai Services : Monsieur V LAUME

Objet : Tableau des effectifs mai 2024

Monsieur le Président expose,

Comme prévu par les textes, le SCOT Grand Douaisis doit valider annuellement le tableau de ses effectifs actualisé.

En mai 2024, le SCOT compte 15 agents à temps plein dont 2 agents titulaires de la fonction publique territoriale, 10 agents contractuels. Par ailleurs, 3 postes sont actuellement vacants.



Annexe 3

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} mai 2024

Filière	Catégorie	Libellé du cadre d'emploi	Libellé du grade	Intitulé du poste	Statut	Temps complet ou non complet
Adm.	A	Attaché Territorial	Attaché principal	Directrice des Services	Non titulaire	TC
Adm.	A	Attaché Territorial	Attaché	Chargée de communication	Non titulaire	TC
Adm.	A	Attaché Territorial	Attaché	Chargée de mission sobriétés	Non titulaire	TC
Adm.	A	Attaché Territorial	Attaché	Responsable du pôle planification	Titulaire	TC
Tech.	A	Ingénieur Territorial	Ingénieur	Chargé de mission Habitat-Foncier	Non titulaire	TC
Tech.	A	Ingénieur Territorial	Ingénieur	Chargée de mission Environnement- Eau-Risques	Non titulaire	TC
Adm.	A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission AIE-Transition énergétique	Non titulaire	TC
Adm.	A	Attaché Territorial	Attaché	Chargée de mission Economie-Commerce-Mobilité	Non titulaire	TC
Tech.	A	Ingénieur Territorial	Ingénieur	Chargé(e) de mission CCRT	Vacant	TC
Adm.	A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé(e) de mission TE et Climat (entreprises)	Vacant	TC
Tech.	B	Technicien Territorial	Technicien principal	Responsable du pôle Energie	Non titulaire	TC
Tech.	B	Technicien Territorial	Technicien	Chargée de mission Energie	Non titulaire	TC
Tech.	B	Technicien Territorial	Technicien	Chargée de mission Energie	Non titulaire	TC
Tech.	B	Technicien Territorial	Technicien	Chargé(e) de mission Energie	Vacant	TC
Adm.	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Assistante Administrative et Financière	Titulaire	TC

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE A L'UNANIMITE,

- 1) De valider le tableau des effectifs ;
- 2) D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait à Douai, le 26 juin 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT Grand Douaisis,



Transmis en Sous-préfecture de Douai, le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 26 juin 2024

Date de la convocation : 19 juin 2024
Quorum : / (2^{ème} convocation)
Pouvoirs : 2
Nombre de membres en exercice : 62
Présents : 34
Excusés et absents : 28

Le Comité Syndical du 10 juin 2024 régulièrement convoqué par courriels et courriers du 3 juin 2024 n'a pas réuni le quorum. Le comité syndical a donc été convoqué pour une seconde réunion le 26 juin 2024 sans obligation de quorum, convocation adressée par courriels et courriers le 19 juin 2024. Le comité s'est réuni au salon Marcelino à Gayant Expo à Douai à 18h00 sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est Mme Fanny CHRETIEN.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISSIS AGGLO	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (16) Mr Raphaël AIX Mme Caroline BIANCOJRT Mme Fanny CHRETIEN Mr Lionel COURDAVAULT Mr Henri DERASSE Mr Lionel FONTAINE Mr Laurent ILSKI Mr Vincent JEANMOUGIN Mr Jacques MICHON Mr Brahim NOU Mr Dominique PHILIPPE Mme Ophélie POULAIN Mr Jean-Marc RENARD Mme Elodie SAVARY Mr Ludovic VALETTE Mr Dimitri WIDIEZ	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (12) Mr Xavier BAKUSZLAK Mme Marie CAU Mr Yves CONDEVAUX Mr Erich FRISON Mr Daniel GAMSEZ Mr Sébastien GEIRNAERT Mr Eric GOUY Mr Laurent MARTINEZ Mr Régis MINNENS Mr Julien QUENNESSON Mme Jeanne ROMAN Mr Jean François HILFENBACH
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (4) Mr Sébastien FEFENZ Mr Christophe WOSKALO Mr Jean-Christophe LECLERCQ Mr Guy SOREL	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2) Mme Marie-Lise BOURGHFELLE Mr Michel HEFENBACH
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) Mr Abdelah MOHAMMED à Régis MINNENS	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) Mme Evelyne TOMMASI à Mr Erich FRISON
DELEGUES EXCUSES (19) Mr Djamel BOJTECHICHE Mme Coline CRAEYE Mr Denis DESRUMAUX Mr Christian DORDAIN Mme Lisiane DJRIS Mr Alain DUPONT Mme Florence GEORGES Mr Henri JARUGA Mr Jean-François JOOS Mr Laurent KUMCZEK Mr Sébastien LANCLOU Mr Thierry LEDENT Mr Miguel JULIA Mr Arnaud MARIAGE Mme Nadine MORTELETTE Mr Arnaud PILSSLI Mr Jean-Marc SAINT-AUBIN Mr Jean-Michel STATNY Mr Christian WALLARD	DELEGUES EXCUSES (7) Mr Alain BRUNEEL Mr Christian BULINSKI Mme Marie Le CARON Mr François CRESTIA Mr Frédéric DELANNOY Mme Marie-Françoise FALEMPLE Mr Rémi MARCINOWSKI

Assistaient également à la réunion :
De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Catherine CADIX, Maricelle DIVAY, Marie-Pierre LEKKE, Sophie WANIAM et Mrs Arnaud QUENNOY, Matthieu LEMPENS et Maxime LERNON.
De SAS Douai Services : Monsieur VILLAJME

Objet : Création d'un budget annexe pour la gestion des fonds CCRT-ACTEE

Pour le renouvellement du Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des EnR au travers d'un Contrat de Chaleur Renouvelable territorial, l'ADEME confie au territoire, en plus des missions d'animation et d'ingénierie territoriale, l'instruction et la gestion des subventions dans le cadre d'une convention de mandat. Au cours de l'année 2023, le SCOT Grand Douaisis a donc à la fois relancé un recensement des projets de développement d'énergies renouvelables thermiques sur le territoire mais aussi procédé à l'évolution de ses statuts en conséquence. Sont identifiées aujourd'hui une quinzaine d'opérations conduisant à la production d'environ 6100 MWh.

Le Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis, en tant qu'animateur local, sera en charge de suivre et d'accompagner les porteurs de projets (publics FT privés) dans la réalisation de leur installation, dans la continuité de ses missions actuelles mais aussi de réceptionner et d'instruire les dossiers de demande de subvention, et de procéder au paiement de la subvention.

Par ailleurs, suite à la candidature du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis en tant que coordinateur du Fond Chêne dans le cadre du programme ACTEE de la FNCCR, il pourra être amené à gérer les subventions associées.

Considérant la nécessité d'isoler les activités liées à ces gestions déléguées des aides afin d'en faciliter la lisibilité budgétaire et permettre une meilleure transparence, il est proposé de créer un budget annexe intitulé « SCOT GD – CCRT – ACTEE » en M 57 à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le COMITE SYNDICAL,

DECIDE A L'UNANIMITE,

- 1) De créer un budget annexe intitulé « SCOT GD – CCRT – ACTEE » en nomenclature M57 à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- 2) D'autoriser le Président à prendre toutes les actes et décisions nécessaires à la conduite de cette opération.

Fait à Douai, le 26 juin 2024
Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT Grand Douaisis,


Lionel COURDAVAULT

Transmis en Sous préfecture de Douai, le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

Date de la convocation : 19 juin 2024
Quorum : / (2^{ème} convocation)
Pouvoirs : 2
Nombre de membres en exercice : 62
Présents : 34
Excusés et absents : 28

Le Comité Syndical du 10 juin 2024 régulièrement convoqué par courriels et courriers du 3 juin 2024 n'a pas réuni le quorum. Le comité syndical a donc été convoqué pour une seconde réunion le 26 juin 2024 sans obligation de quorum, convocation adressée par courriels et courriers le 19 juin 2024. Le comité s'est réuni au salon Marceline à Gayant Expo à Douai à 18h00 sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est Mme Fanny CHRETIEN.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (16) Mr Raphaël AX Mme Caroline BIENCOURT Mme Fanny CHRETIEN Mr Lionel COURDAVAULT Mr Henri OCRASSO Mr Lionel FONTAINE Mr Laurent LESKI Mr Vincent JEANMOUGIN Mr Jacques MICHON Mr Raphaël NOU Mr Dominique PHILIPPET Mme Ophélie POULAIN Mr Jean-Marc RENARD Mme Elodie SAVARY Mr Ludovic VALETTE Mr Dimitri WIDET	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (12) Mr Xavier BARTOSZEK Mme Marie CAU Mr Yves CONDEVAUX Mr Frich FRISON Mr Daniel GAMBICZ Mr Sébastien GERNAERT Mr Eric GOUY Mr Laurent MARTINEZ Mr Régis MINNENS Mr Julien QUENECSSON Mme Jeanne ROMAN Mr Jean-François HENBACH
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (4) Mr Sébastien TEREZ Mr Christophe WOSKALO Mr Jean-Christophe LECLERCQ Mr Guy SOREL	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (7) Mme Marie-Lise BOURGHFI Mr Michel TIEFENBACH
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) Mr Abdallah MOHAMMED à Régis MINNENS	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) Mme Lydvine TOMMASI à Mr Frich FRISON
DELEGUES EXCUSES (19) Mr Djamel BOULECHICH Mme Coline CRAFTY Mr Denis DESREMAUX Mr Christian DORDAIN Mme Lisiane DUBUS Mr Alain DUPONT Mme Florence GEORGES Mr Henri JARLGA Mr Jean-François JOOS Mr Laurent KUMOREK Mr Sébastien LANGEU Mr Thierry LEDEN Mr Miguel LEBRAL Mr Arnaud MARIAGE Mme Nadine MORELETTE Mr Arnaud PICCET Mr Jean-Marc SAINT-AUBIN Mr Jean-Michel SZATNY Mr Christian WALAID	DELEGUES EXCUSES (7) Mr Alain BRUNEEL Mr Christian BULINSKI Mme Marie Le CARON Mr François CHESTÉ Mr Frédéric DEJANCOY Mme Marie-Françoise FALMPEL Mr Rami MARTINOWSKI

Assistaient également à la réunion :
De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Catherine CADIX, Marielle DIVAY, Marie-Pierre LEKKE, Sophie WANHAM et Mrs Arnaud QUENNOY, Matthieu LEMPENS et Maxime LERMON.
De SAS Douai Services : Monsieur VILLAUME

Objet : Renouvellement de contrat de chargé de mission énergie

LE COMITE SYNDICAL,

Madame Karine ORLIK occupe actuellement le poste de chargé de mission énergie au sein du Service Energie Collectivités rattaché au pôle Energie du Syndicat Mixte. Elle fait partie des 4 Conseillers en Energie Partagée actuellement en poste (y compris le responsable du pôle Energie) pour accompagner les communes adhérentes au Service Energie Collectivités.

Son CDD de 3 ans arrivant à échéance le 31 août 2024, l'offre d'emploi a été publiée sur le site emploi-territorial. Compte tenu des missions réalisées dans le cadre de ses fonctions au sein du pôle et en l'absence d'autre candidature, il est proposé de prolonger les missions de Madame Karine ORLIK et de renouveler son contrat pour 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2024.

DECIDE A L'UNANIMITE (36 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION),

- 1) De renouveler le contrat de Madame Karine ORLIK chargée de mission énergie pour un CDD de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- 2) D'autoriser le président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait à Douai, le 26 juin 2024
Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT Grand Douaisis,



Transmis en Sous-préfecture de Douai, le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 26 juin 2024

Date de la convocation : 19 juin 2024
Quorum : / (2^{ème} convocation)
Pouvoirs : 2

Nombre de membres en exercice : 62
Présents : 34
Excusés et absents : 28

Le Comité Syndical du 10 juin 2024 régulièrement convoqué par courriels et courriers du 3 juin 2024 n'a pas réuni le quorum. Le comité syndical a donc été convoqué pour une seconde réunion le 26 juin 2024 sans obligation de quorum, convocation adressée par courriels et courriers le 19 juin 2024. Le comité s'est réuni au salon Marceline à Gayant Expo à Douai à 18h00 sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est Mme Fanny CHRETIEN.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSLEVANT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (16) Mr Raphaël AIX Mme Caroline BIENCOURT Mme Fanny CHRETIEN Mr Lionel COURDAVAULT Mr Henri DEFRASSE Mr Lionel FONTAINE Mr Laurent HENRI Mr Vincent JEANMOUGIN Mr Jacques MATHON Mr Branim KOUJ Mr Dominique PHILIPPE Mme Ophélie ROUJAIN Mr Jean-Marc RENARD Mme Lédie SAVARY Mr Ludovic VALETTE Mr Dimitri WIDILZ	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (12) Mr Xavier BARTOSZEK Mme Marie CAU Mr Yves CONDREVAUX Mr Erich FRISON Mr Daniel GAMBIEZ Mr Sébastien GEIRNAERT Mr Eric GOUY Mr Laurent MARTINEZ Mr Régis MINNENS Mr Julien QUENESSON Mme Jeanne ROMAN Mr Jean-François TIEFENBACH
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (4) Mr Sébastien FERENZ Mr Christophe WOSKALOW Mr Jean-Christophe LECLEPQ Mr Guy BORLL	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2) Mme Marie-José ROURGHELLE Mr Michel TIEFENBACH
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) Mr Abdallah MOHAMMED à Régis MINNENS	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) Mme Sylvie TOMMASI à Mr Erich FRISON
DELEGUES EXCUSES (19) Mr Djamel BOUTECHICH Mme Coline CRAEYE Mr Denis DESRUMAUX Mr Christian DORDAIN Mme Lisiane DJIBUS Mr Aïnin DUPONT Mme Florence EFORGES Mr Henri JARUGA Mr Jean-François LECHE Mr Laurent KUMOREK Mr Sébastien LANCLU Mr Thierry LECHE Mr Michel LEBRAU Mr Amaud MARAGE Mme Nadine MORTELETTE Mr Amaud PIESSE Mr Jean-Marc SAINT-AUBIN Mr Jean-Michel SZATNY Mr Christian WALLARD	DELEGUES EXCUSES (7) Mr Alain BRUNELL Mr Christian BUNSK Mme Murielle CARON Mr François CARSTA Mr Frédéric DELANNOY Mme Marie-Françoise HALLMP Mr Rémi MARTINOWSKI

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Catherine CADIX, Marie-Loïc DIVAY, Marie-Pierre LECHE, Sophie WATHEM et M. Amaud QUESNOY, Matthieu LEMPELINS et Maxime LERNOUX.
De SAS Douzi Services : Monsieur VILLAUME

Objet : Avis sur la modification simplifiée du PLU de Bugnicourt

Monsieur le Président expose

Vu la délibération du 17 décembre 2019 approuvant le schéma de cohérence territoriale du Grand Douaisis.

Conformément à l'article L 153-54 du code de l'urbanisme, les personnes publiques associées dont le SCOT sont consultées pour émettre un avis sur la modification du PLU de Bugnicourt.

Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de BUGNICOURT sollicite l'avis du Syndicat Mixte du SCOT.

L'analyse du projet de modification de droit commun du PLU au regard des orientations émises dans le Schéma de Cohérence Territoriale est jointe en annexe de la présente délibération.

Sur la base de la présentation de l'analyse de compatibilité,

Le COMITE SYNDICAL,

DECIDE A L'UNANIMITE, (36 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

- 1) De formuler un **AVIS COMPATIBLE**.

Fait à Douai, le 26 juin 2024
Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT Grand Douaisis,



Transmis en Sous-préfecture de Douai, le :



AVIS DU SCOT GRAND DOUAISIS

Comité syndical du 210/06/2024

Modification de droit commun du PLU de Bugnicourt

Etat de la procédure

Date d'approbation du document d'urbanisme exécutoire : le PLU de la commune de Bugnicourt a été approuvé le 31/07/2017.

Objet de la procédure : Modification de droit commun du PLU de Bugnicourt

Date de réception du dossier de modification : 15/04/2024

Date limite d'envoi de l'avis : 15/07/2024

FICHE PROJET

Maitrise d'ouvrage	Bugnicourt
Maitre d'œuvre	Auddicé
Contexte	La commune se situe au sud du Grand Douaisis, sur le territoire de Douaisis Agglo (elle est comprise dans l'Arleusis). La commune est classée comme une commune non pôle dans l'armature urbaine du SCOT.
Les modifications apportées PLU	La modification porte sur l'évolution du secteur indicé « Nd » (secteur naturel de décharge) correspondant à un secteur spécifique de la zone N vers un indice « Ndpv » (secteur naturel caractérisé par la présence d'une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux, propice à la production d'énergie photovoltaïque), caractérisant et précisant ainsi une occupation du sol spécifique. Les modifications visent le règlement graphique afin de faire évoluer l'indice « Nd » en « Ndpv » et le règlement écrit en apportant les dispositions spécifiques au secteur « Nd » nouvellement indicé « Ndpv ».

Le SCOT Grand Douaisis a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) révisé le 17 décembre 2019. Celui-ci est exécutoire depuis le 19 février 2020.

Conformément à l'article L 153-54 du code de l'urbanisme, les personnes publiques associées dont le SCOT sont consultées pour émettre un avis sur la modification du PLU de Bugnicourt.

Le présent rapport expose l'analyse de la compatibilité avec le SCoT des modifications apportées au PLU de Bugnicourt afin de permettre la réalisation d'installations photovoltaïques sur le site d'une ancienne décharge.

ANALYSE DU SCOT GRAND DOUAISIS

Organisation territoriale

- **Objectif d'optimisation et de sobriété foncière**

L'implantation d'installation solaire photovoltaïque et thermique au sol participe aux ambitions inscrites dans le SCoT et le PCAET d'être un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique à l'horizon 2040 et neutre en carbone en 2050. Afin d'être pleinement compatibles avec le projet de territoire, les choix d'implantation du projet doivent être guidés par des objectifs d'optimisation et de sobriété foncière.

Analyse des modifications apportées :

Le projet vise à la création d'une centrale de production d'électricité à base de panneaux solaires photovoltaïques sur le site d'une ancienne zone de stockage de déchets non dangereux située au nord de la commune, le long de la RD643. Le site d'implantation du projet couvre une surface d'environ 14 ha et la superficie des panneaux solaires couvre 3,3 ha à l'intérieur du site (emprise au sol de 2,9 ha). Les modifications visent donc à faire évoluer l'indice actuel « Nd » (secteur naturel de décharge) en « Ndpv » (secteur naturel caractérisé par la présence d'une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux, propice à la production d'énergie photovoltaïque) dans le plan de zonage et y associer des dispositions spécifiques dans le règlement écrit. 16,52 ha initialement classés en « Nd », sont classés en « Ndpv ». 1,78 ha reste classé en « Nd ».

Le SCoT recommande l'implantation de ce type de projet dans les espaces dégradés et/ou artificialisés, dont les friches et les sites et sols pollués, afin de préserver les terres arables. Ce secteur est considéré comme non-artificialisé au regard des données de l'OCSOL régional. Toutefois, ce site ne peut être considéré comme un espace agricole et naturel dans la mesure où il s'agit d'une ancienne zone de stockage de déchets. Le projet participe à l'optimisation de l'usage foncier sous occupé compte tenu des contraintes liées au Plan de Prévention des Risques technologiques du site. Au regard de la définition de l'artificialisation retenue dans le SCoT, ce projet n'a pas d'incidence sur le compte foncier en artificialisation de la commune puisqu'il n'entraîne pas une imperméabilisation totale ou partielle des sols.

Toutefois, le décret n°2023-1408 du 29 décembre 2023, définissant les modalités de prise en compte des installations de production d'énergie photovoltaïque au sol dans le calcul de la consommation d'espace dans le cadre de la mise en œuvre de la trajectoire « zéro artificialisation nette » issue de la loi Climat et Résilience d'août 2021, précise les caractéristiques techniques des installations solaires n'entraînant pas de consommation foncière. Le SCoT devra se mettre en conformité avec ladite loi et ses décrets d'application au plus tard avant février 2027. Le SRADDET, document régional s'imposant au SCoT, définira au plus tard en novembre 2024, un objectif de réduction de la consommation foncière sur la période 2021/2031 pour chaque territoire de SCoT. Aussi, afin de ne pas grever la future consommation foncière du SCoT sur cette période, il est

proposé de faire évoluer le règlement de la zone Ndpv afin de traduire les caractéristiques techniques des projets d'implantation des installations de production d'énergie photovoltaïque au sol n'entraînant pas de consommation foncière. En fonction des possibilités offertes par le code de l'urbanisme, il s'agit de réglementer la hauteur des panneaux, les espacements entre deux rangées de panneaux, les types d'encrage au sol, ainsi que le revêtement des voies d'accès. S'agissant du règlement des clôtures, il pourrait être pertinent de le compléter en interdisant les linéaires maçonnés pour être conforme aux dispositions du décret.

La modification du PLU concourt à la mise en œuvre de l'orientation du SCoT.

- **Objectif de sobriété énergétique et le développement des EnR&R**

Le SCoT poursuit l'objectif de développer les EnR&R et de tirer profit des potentiels offerts par le territoire.

Analyse des modifications apportées :

La modification du PLU vise à inscrire le territoire douaisien dans la transition énergétique en favorisant, à travers un zonage spécifique, le développement des EnR&R. Ce projet participe à limiter la dépendance énergétique du territoire et en produisant 7,4 MW_c et une production annuelle estimée à 7 874 MWh/an, représentant la consommation annuelle moyenne de 3 579 habitants. L'exploitation de la centrale est prévue pour une durée de 35 ans. Le projet prévoit ainsi l'installation de 12 940 panneaux photovoltaïques.

La modification du PLU concourt à la mise en œuvre de l'orientation du SCoT.

Environnement

- **Compatibilité du PLU arrêté avec l'objectif de protéger les espaces naturels et les continuités écologiques**

Le SCoT poursuit les objectifs de préserver et protéger les espaces naturels et particulièrement les zones humides, les réservoirs de biodiversité et de reconnecter les espaces de nature en faveur de la trame verte et bleue. Il est demandé au PLU d'appliquer la séquence « éviter-réduire-compenser » les incidences du projet sur l'environnement.

Analyse des modifications apportées :

La modification du zonage Nd en Ndpv n'a pas d'incidence sur les secteurs présentant des enjeux environnementaux localisés dans le SCoT. Ainsi, le principe d'évitement des incidences sur les réservoirs de biodiversité est appliqué puisque la modification du zonage et l'implantation du projet est localisé en dehors des périmètres de la trame verte et bleue et des réservoirs de biodiversité identifiés dans le SCoT.

L'étude d'impact environnemental réalisée pour apprécier l'incidence du projet sur l'environnement et les milieux naturels révèle une faible incidence sur le milieu en friche.

La modification du zonage et la localisation du projet n'impactent pas l'alignement de haie repéré dans le PLU.

Le périmètre choisi se trouve à distance des autres zonages réglementaires ou d'inventaire relatifs au milieux naturels (absence de sites du réseau Natura 2000, ZNIEFF, SRCE, TVB, ...). Le choix du périmètre constitue une mesure d'évitement.

La modification du PLU concourt à la mise en œuvre de l'orientation du SCoT.

- **Compatibilité du PLU arrêté avec l'objectif de préserver et améliorer le cycle de l'eau**

Le SCoT met en œuvre le principe de précaution pour garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau dans les années à venir. Pour cela, il impose au PLU de réglementer l'usage du sol en tenant compte de la vulnérabilité de la ressource en eau et une gestion des eaux pluviales intégrées.

Analyse des modifications apportées :

La zone n'est pas localisée dans un secteur de vulnérabilité de la ressource en eau identifié par le SCoT. À ce titre, la nature du projet ne remet pas en cause l'intégrité de l'infiltration des eaux pluviales sur le site. Le site de projet ne présente pas d'enjeux en termes de préservation de la ressource en eau.

La modification du PLU concourt à la mise en œuvre de l'orientation du SCoT.

Paysages

- **Compatibilité du PLU arrêté avec l'objectif de développer des paysages énergétiques**

Le SCoT anticipe les évolutions des paysages en lien avec l'objectif de transition énergétique du territoire. Aussi, le PLU doit veiller à l'intégration paysagère des dispositifs d'EnR&R.

Analyse des modifications apportées :

Le secteur impacté par la modification du PLU est concerné par une coupure d'urbanisation repérée dans le SCoT notamment sur le nord de la parcelle, mais ne l'est pas par des éléments de patrimoines paysagers et urbains pour lesquels le SCoT a fixé des objectifs de préservation.

Le projet prévoit des mesures d'accompagnement et de compensation telles que le maintien de la végétation existante entourant l'aire d'étude afin de réduire la sensation d'anthropisation du paysage par l'apport d'éléments industriels dans une zone ouverte.

Des mesures de renforcement de la haie au niveau de la zone bâtie de Bugnicourt sont préconisées afin de réduire la perception de la centrale photovoltaïque depuis le village.

Le règlement modifié ne comprend cependant pas de disposition concernant l'insertion paysagère du projet. Il pourrait être pertinent de compléter le règlement au regard des mesures définies dans la notice explicative de la modification, notamment vu la présence de la coupure d'urbanisation au nord de la parcelle.

La modification du PLU concourt à la mise en œuvre de l'orientation du SCoT.

Conclusion

La modification de droit commun du PLU de Bugnicourt concourt à atteindre l'objectif du SCoT de développement des énergies renouvelables sur le territoire dans le respect des principes de préservation des ressources. S'agissant des paysages, il est proposé d'intégrer dans la réglementation du PLU les mesures de compensations et de réductions prises dans le projet. Ce projet participe par ailleurs aux objectifs et ambitions poursuivis par le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en décembre 2020 (fiche action 1.4.1. Développer la production électrique issue de renouvelables).

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255902850-20240626-CS14_2024-DE